COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE
et de PROTECTION des EAUX
SOUTERRAINES et des CAVERNES

18, rue des Cyclamens - 39170 LAVANS LES ST CLAUDE

N° 3

Karst & Environnement souterrain

La spéléologie lorraine en deuil

Fervent défenseur du milieu naturel et souterrain, M. Jean Glasser est mort. Il était venu à la spéléologie pour étendre son terrain de recherche sur les chauves-souris et la faune des cavernes. Président d'honneur du Spéléoclub de Metz et de sa région, membre actif de la Fédération française de spéléologie et de la Commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines et des cavernes, Jean Glasser était à l'initiative de nombreux stages de découvertes de la faune des grottes lorraines en direction des jeunes.

Il a pris une part active dans l'animation du dernier colloque régional de Rombas sur la protection du milieu souterrain. Responsable de la section nationale «Biologie des cavernes», il se proposait de créer la première réserve européenne naturelle de chauves-souris en Lorraine, projet en cours de réalisation.

Jean Glasser laisse derrière lui une œuvre scientifique d'une grande importance. Malgré la maladie, il n'a pas hésité jusque dans les derniers jours de sa vie à poursuivre inlassablement ses recherches au plus profond des cavités lorraines. L'acharnement à son travail n'avait d'égal que sa modestie et tous ceux qui l'ont connu se souviendront de son dévouement et de son militantisme au service de la nature.

AMI ET DEFENSEUR DES CHAUVES-SOURIS

Pour les spéléologues et défenseur du milieu souterrain, Jean GLASSER était le spécialiste des chiroptères auxquels il avait consacré son temps depuis l'âge de 10 ans, son argent (il avait acquis des cavités en Bourgogne pour mieux protéger ces animaux très menacés), son énergie, un véritable amour en fait. Il avait réalisé sur le sujet des articles, des diapositives et des conférences; la dernière en date eut lieu à l'occasion du colloque Régional de ROMBAS.

Depuis quinze ans, il était venu à la spéléologie pour y étudier les chauves-souris, mais aussi et surtout il se faisait un point d'honneur à initier les jeunes et les moins jeunes à la beauté et à la fragilité de la vie cavernicole. Récemment il avait pris au sein de la CPEPESC, la responsabilité du secteur national "biospéléologie" auquel il avait consacré ses derniers efforts. Il était de toutes les sorties (environ une trentaine pour le seul hiver 81-82) et nous admirions tous ses connaissances du monde animal. Sa passion de la Nature ne s'arrêtait pas aux chauves-souris mais s'étendait à toute vie : mammifères aquatiques, insectivores, élevage des abeilles, oiseaux notamment, les rapaces menacés de disparition.

Membre de 27 associations dont plus de la moitié de nature et de défense de l'environnement, il s'activait dans tous les secteurs; il fut à l'origine ou co-inventeur de nombreuses idées ou projets : citons le Parc de la Vanoise dont il rejoignit l'équipe fondatrice avec son frère au début des années 50, - en Lorraine, le projet de classement de l'étang de Lindre, l'idée d'une sorte de fédération regroupant les associations et amis de la Nature, - il créa l'Association de Jeunes Naturalistes de Moselle.

Son dernier projet était la mise en place de microréserves de protection des chauves-souris dont la première serait en Lorraine.

Ami discret mais efficace, Jean Glasser nous a quitté en nous laissant un héritage important. En Moselle, comme ailleurs, personne n'oubliera parmi tous ceux qui le connaissaient, celui qui avec sa torche à trois couleurs fouillait du regard les coins les plus sombres des cavernes.

Bernard HAMON

"KARST ET ENVIRONNEMENT"
Directeur publication et adresse :
DEVAUX F. CPEPESC EPEUGNEY 25290 ORNANS
Imp.: CPEPESC BESANCON
- revue indemne de publicité commerciale
Dépot légal de ce n° : octobre 82

abonnement normal :
- un an avec 4 numéros : 16 Frs.
abonnement de soutien :
- un an avec 4 numéros : 50 Frs.
C.C.P. CPEPESC 2349.06 W

LA SPELEOLOGIE, CE N'EST NI L'ALPINISME A L'ENVERS, NI LE TOURISME SOUTERRAIN.

La présentation mensongère à la fois de la spéléologie sous le seul aspect sportif, et d'un des milieux les plus inhospitaliers de la terre sous un angle trop idyllique, n'est pas irresponsable du déferlement vers les grottes de hordes brouillonnes et hélas destructrices à la recherche de l'occupation originale et aventureuse promise. Découverte dans de mauvaises conditions, la spéléologie ne peut d'ailleurs qu'être que décevante.

On peut légitimement s'interroger sur les motivations de cette "information" qui vise à développer la spéléologie de masse, alors que celle-ci par le fait de la saturation en visiteurs des cavernes, est devenue même inconcevable.; le milieu souterrain est un domaine sensible que menace directement une spéléologie trop envahissante.

Cette mauvaise information sur ce qu'est la spéléologie n'est pas toujours le fruit de l'inconscience... elle peut avoir des fins lucratives ou d'autres plus troubles !

On peut s'étonner encore, de voire assez communément des personnalités ou groupements faire de la publicité pour cette activité en avouant simultanément qu'ils ne peuvent satisfaire à toutes les demandes d'encadrement ou d'initiation qu'ils reçoivent.

Simultanément, les cavités naturelles surtout les plus accessibles sont l'objet de destructions irréparables mais cela "l'information" évite toujours soigneusement d'en parler.

EN FAIT LA SPELEOLOGIE EST MALADE.

Elle est malade parce que dévoyée : au cours des dix dernières années la spéléologie a connu un tel progrès dans le domaine des techniques et matériels de progression, que cette "mini-révolution" a été et est encore, l'arbre qui cache la forêt. Le spéléologue est devenu trop souvent exclusivement sportif ! Il ne sait plus voir l'essentiel.

o o o

Forgé au début du siècle, le terme SPELEOLOGIE montre bien par son étymologie qu'il s'agit d'abord d'une recherche... Visiter une grottre en coureur de fond ou en troupeau ce n'est pas l'explorer. Au dela de l'effort physique, pouvant lui être qualifié de sportif, il doit y avoir l'esprit spéléo. : celui de l'observation et de la découverte.

L'étude du milieu souterrain a pour principal objet la connaissance de plus en plus développée de son hydrographie et de toutes les disciplines annexes : de la géologie du karst à la biologie souterraine. L'expérience montre qu'il n'est pas nécessaire d'être grand spécialiste pour pratiquer des observations ou découvertes très interessantes.

A l'aube de la spéléologie, vers 1910, il n'existaient que quelques dizaines de spéléologues en France ; ils déployaient pourtant une incroyable activité multidirectionnelle.

Aujourd'hui ils sont au moins une dizaine de milliers à réclamer le titre de spéléologue...hélas de plus en plus galvaudé ! Ainsi, à titre d'exemple, la démarche qui sous terre, en l'absence de tout autre objectif consiste à comptabiliser le seul "temps passé sous terre" individuel (le fameux TPST) à des fins de record ou d'ultérieures validation de mérites (sic) paraît bien puéril et ridicule.

Une telle forme de spéléologie n'est plus qu'une sorte de SPELEÏSME ou la nécessaire symbiose entre efforts physiques et démarches intelligentes n'existe plus : la grotte n'est plus alors qu'un parcours d'obstacles, un spéléodrome, un défouloir, où il faut allé vite, plus vite, au moins aussi vite que les copains (pour pas perdre la face)... comme là-haut en surface !

Loin de condamner qui que ce soit, ou toute forme particulière de penser ou de vie, il est cependant regrettable de constater que tant de speléos se sont laissés intoxiqués par l'esprit de compétition du monde "de surface" (qu'ils cherchent pourtant à fuir). EN AVEUGLES, ILS PASSENT A COTE DE LA PLAQUE.

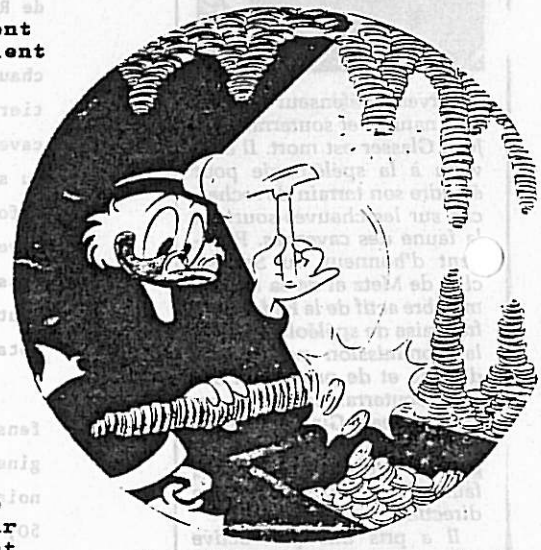

Le milieu souterrain n'est pas à l'abri ni du vandalisme, ni de la cupidité.

o o o

OUVRIR SES YEUX ET SON ESPRIT, AMENER LES AUTRES A CONSIDERER LES INNOMBRABLES CENTRES D'INTERET DE L'ETONNANT MONDE SOUTERRAIN C'EST FAIRE RENAITRE LA VRAIE SPELEOLOGIE,

CELLE QUI ALLIE A LA FOIS, LE PLAISIR DE DECOUVRIR ET COMPRENDRE A L'EMOTION EXCITANTE DE L'AVENTURE.

Il faut dépasser le stade de la "bête à trous" dans l'intérêt de chacun et celui de la cavité elle-même.

Ce n'est peut être pas celui de ceux qui tirent les ficelles de la spéléologie (à tel point que dans leurs propos, ils oublient toujours le milieu souterrain) mais il appartient à chaque spéléo, en homme libre, d'être responsable pour construire la spéléologie en la sauvegardant.

o o o

LE PROGRÈS 17.9.82

SPÉLÉOLOGIE

« Tourisme » souterrain

1885, Charles Martel : les débuts de la spéléologie. Aujourd'hui, ils sont quelque 15 000 en France à visiter le monde par en-dessous. Un « tourisme » sportif particulièrement goûté des Lyonnais

Au sud la basse-Ardèche, à l'est les Préalpes (Vercors, Chartreuse), au nord-est le Jura... Situé à proximité de telles régions calcaires, Lyon ne pouvait pas ne pas s'engouffrer très tôt sur la voie de la spéléologie : les premiers clubs sont nés entre Saône et Rhône, et ils ont prospéré...

Sur les 6 000 spéléologues affiliés à la Fédération française de spéléologie (F.F.S.) (sans compter les 7 à 8 000 pratiquants occasionnels par l'intermédiaire des centres de vacances et de loisirs, les M.J.C.), Lyon en recense près de 300 répartis dans une vingtaine de clubs.

Qui peut faire de la spéléologie ? Toute personne en bonne condition physique. Il n'y a pas de contre-indications.

Sport de pleine nature, la spéléologie ne possède pas de règlement. La F.F.S. use simplement de recommandations ; recommandations pour la pratique — qui n'est pas sans risques — et pour la préservation de l'environnement.

Où s'adresser ? Au comité départemental du Rhône ou directement à l'un des 21 clubs du département (selon leur spécialisation). Mais il est toujours possible de s'adresser aux collectivités (associations de loisirs, M.J.C...) pour effectuer une sortie d'initiation, sous réserve que le comité départemental de la F.F.S. puisse fournir l'encadrement, ce qui n'est pas obligatoire : plus de 50 % des demandes sont refusées par manque de cadres (cadres bénévoles). Dommage ? Peut-être pas. La spéléologie, de par sa nature, de par ses conditions de pratique, ne peut se transformer en un « tourisme » sportif de masse.

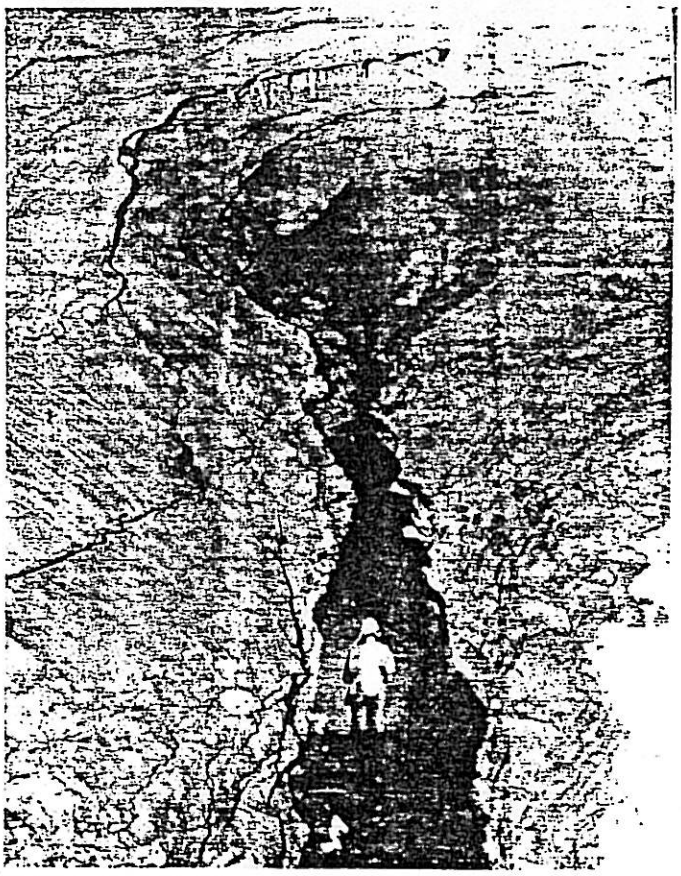

Il y a danger à faire croire que la spéléologie est une forme de tourisme.

Une spéléologue n'est pas un touriste !
Un touriste n'est pas un spéléologue !

JOURNEE DE PROTECTION DES EAUX DU KARST EN BELGIQUE

La Société Nationale de Distribution d'Eau et la Commission Nationale de Protection des Sites Souterrains de Belgique organise

LUNDI 29 NOVEMBRE 1982

au GRAND AUDITORIUM DE LA C.G.E.R., 18 rue Boiteux à BRUXELLES, une journée sur la protection des eaux karstiques. Les lecteurs de KARST ET ENVIRONNEMENT sont chaleureusement invités à cette manifestation.

Renseignements : Secrétariat permanent de la CNPSS, 33 rue du Maelbeeck
Tel.:(02)736.02.29 1040 BRUXELLES

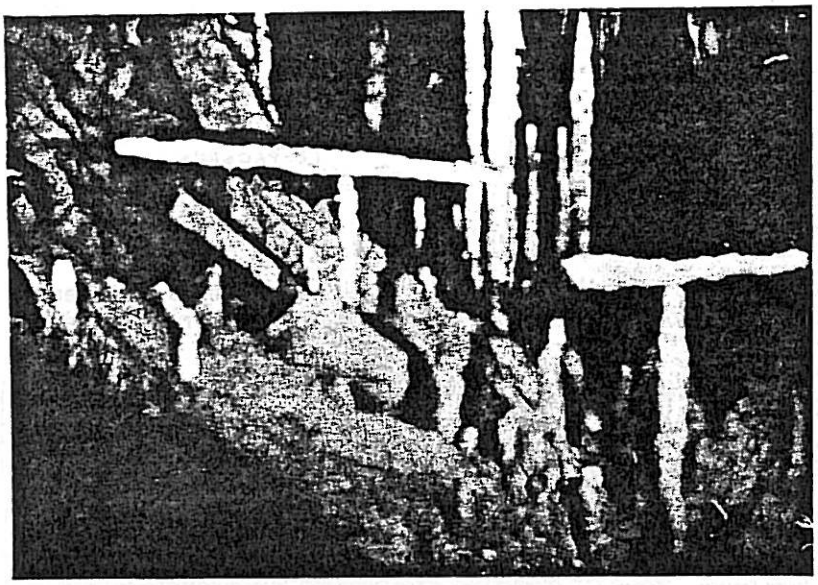

NETTOYAGE DE LA GROTTE DU CROTOT (Doubs)

Le 18 juillet, en présence de Monsieur Genin, conseiller général, une quarantaine de spéléologues de la région (Doubs, Jura, Haute-Saône, Lorraine,...) se sont joints aux spéléos locaux pour tenter de réparer tant bien que mal les dégats causés par vandalisme en février 81.

Ces dégradations étaient constituées pour une part de dessins et d'inscriptions débiles ou obscènes, tracés à la bombe à peinture, et de toutes les couleurs sur les concrétions et les parois. Ces graffitis semblaient relativement faciles à effacer ; c'est donc dans ce but que cette opération a été mise sur pied, à l'initiative et sous la responsabilité de Jean Marie BRUN, spéléologue.

Durant près de dix heures, plusieurs équipes se sont succédées en utilisant avec précaution un diluant à peinture (souvent bien insuffisant selon la nature du support, certaines surfaces rugueuses s'avérant impossibles à nettoyer) et brosses... ainsi que de l'acide chlorhydrique dilué. Des sacs de sciure avaient été prévus pour absorber l'excès de diluant, à la suite de quoi concrétions et berges furent rincées sous pression à grande eau, à l'aide de plusieurs seaux-pompes, aimablement prêtés par les sapeurs pompiers de Rougemont.

La galerie principale à l'aval de la grotte, parcourue par la rivière, qui avait été souillée de peinture sur plus de 1500 m, a pu ainsi retrouver son aspect original ou presque. Seules quelques traces récalcitrantes qui demeurent encore, ainsi qu'une zone atrocement saccagée qui restera telle quelle ... témoin de la bêtise humaine pour les générations de spéléologues a venir. Quant aux draperies et nombreuses autres concrétions savamment brisées, tronquées, maculées de boue, mises en équilibre les unes sur les autres, elles sont irrémédiablement détruites, de même que les plafonds de fistuleuses passés à la bombe à peinture, qu'il est impossible de nettoyer sans les briser.

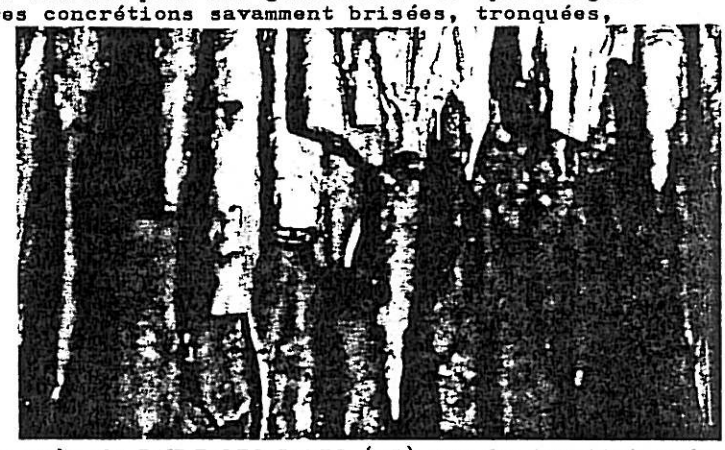

Pendant ce temps les vandales courent toujours...

Puisse un tel acte de vandalisme gratuit ne jamais se reproduire impunément !

MILLE LITRES DE LIQUIDE TOXIQUE DEVERSES ACCIDENTELLEMENT DANS LE KARST

A la suite d'un accident sur l'autoroute près de BAUME-LES-DAMES (25) sur le territoire de la commune de Voillans, 50 futs de produit très volatil, du chloral (trichloréthanol) se sont vidés de leur contenu sur le sol (environ 1000 litres), et écoulés vers le milieu souterrain. Ces produits provenaient de l'usine P.U.K. de Grenoble.
La grande volatilité du produit a certainement limité le pollution des eaux souterraines qui sinon se serait certainement manifestée par un empoisonnement brutal du poisson des eaux du Doubs au droit des résurgences.

Le camion ne portait pas les plaques signalétiques obligatoires en cas de transport de matières dangereuses.

Cet accident pose encore une fois de plus le problème du transport de ces matières, et de la pollution liée aux autoroutes.

CONCENTRATION MORTELLE D'AMMONIAC DANS L'ELBACH, rivière du Bas-Rhin ; ORIGINE : UNE DECHARGE !

Le 4.8, des milliers de poissons étaient brutalement foudroyés dans cette rivière. Le SRAE (*) d'Alsace a effectué une enquête et rédigé un rapport. "Dans la partie la plus contaminée de la rivière, la concentration d'ammoniac est six mille fois supérieure au seuil critique et dans la partie la moins contaminée elle reste encore 360 fois supérieure à ce seuil. Cette pollution proviendrait de bassins de rétention d'une décharge pourtant contrôlée".

LIVRE BLANC : C'est fini

Dans chaque région et au niveau national l'ensemble des livres blancs a été réalisé. De l'écologie à l'économie tous les domaines de l'environnement font l'objet d'observations et de propositions.

Si personne ne se fait trop d'illusion quant à sa portée pratique, il reste que cet ouvrage est le premier qui présentera l'ensemble des réflexions des citoyens concernés par l'Environnement. Lorsqu'une bonne synthèse aura été effectuée, elle pourra constituer une véritable bible en ce domaine.

DES EXEMPLAIRES DU LIVRE BLANC DE FR COMTE SONT DISPONIBLES A LA REDACTION (nombre limité)

REJETS DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS :

LIBERTE D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le Ministre de l'Environnement CREPEAU a adressé le 10.6.82 à tous les Commissaires de la République pour information et à toute fin utile, un avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (31 rue de Constantine, 75700 PARIS, (1)705.99.51) en date du 19.4.82.

Selon le ministre "cet avis apparait définir de manière très claire les conditions d'accès aux informations relatives au fonctionnement des installations classées pour la protection de l'Environnement".

Voici ce texte :

" La Commission d'accès aux documents administratifs a examiné dans sa séance du 4.3.82 la demande d'avis de M. PARMENTIER et a émis un avis favorable à la communication de principe des résultats de mesures et contrôles effectués au cours de ces trois dernières années sur le flux de pollution et les rejets des établissements suivants :

- SA Beghin-Say à Corbehen - Papeteries d'Arques - Aciéries de Paris-Outreau et socité des fonderies de Paris-Outreau à Boulogne-sur-Mer,

car ces documents entrent dans le champ d'application de la loi du 17.7.78

Toutefois la commission a estimé que la communication sans précautions de certaines mesures individuelles concernant de manière instantanée ou journalière, les rejets d'un établissement peut être susceptible de refléter les niveaux de production d'un établissement ou les procédés retenus et ainsi porter atteinte au secret industriel et commercial.

C'est pourquoi selon la Commission il convient de distinguer 3 types de documents :

1° - sont communicables sans restriction les résultats de mesures concernant le niveau de pollution dans l'Environnement ;

2° - sont communicables, sous forme de moyennes mensuelles (éventuellement trimestrielles ou semestrielles) seulement, transmises sous le contrôle de l'inspection des établissements classées, les résultats de mesures nombreuses (quotidiennes par exemple) dont l'envoi serait de nature à porter atteinte au secret industriel ou commercial, à l'exception des cas où les normes de rejet imposées seraient dépassées et où la communication intégrale des résultats est alors de droit;

3° - sont communicables les mesures individuelles lorsque, peu nombreuses, elles sont seules représentatives du phénomène de pollution pour une durée importante (mois ou trimestre).

LES SUISSES EN AVANCE ?

Le principe d'une loi donnant aux organisations écologistes un droit de recours contre toute décision officielle de construire des installations polluantes a été admis le 18.3.82 par la Chambre basse du Conseil national.

Cette loi concerne : le bruit, l'air, les déchets et substances dangereuses ; elle prévoit également pour les projets polluants une "étude de leurs impact sur l'environnement" avant le permis de construire.

Cette loi doit être approuvé par la chambre haute.

DANGER DE MORT (à lire absolument)

Une catastrophe écologique sans précédent est en route : l'extinction massive de la plus grande part des oiseaux et des grands mammifères. Voir article "l'extinction des espèces aujourd'hui" Mensuel "LA RECHERCHE" n°133 - mai 1982

INVENTAIRES DES MILIEUX NATURELS

Une opération nationale d'inventaire des milieux naturels est lancée par le Ministère de l'Environnement: zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique, pour fonder de façon plus rigoureuse, l'action administrative en matière de protection et d'aménagement et d'apporter aux élus locaux la connaissance de la richesse potentielle de leur région.

Les DRAE assureront le suivi de cette opération.

Les milieux à inventorier en priorité sont les zones humides (marais, tourbieres, plaines alluviales), les forêts (d'altitudes, alluviales et méditerranéennes), les milieux ouverts (landes et pelouses) et les milieux lottoraux (dunes, vasières, falaises).

D'ici fin 1984, l'administration et les élus devront disposér des moyens de mener clairement une politique de protection et de gestion du patrimoine naturel.

Pour l'année 1982, 1,2 millions de frans sont affectés au lancement de l'inventaire, d'autres dotations sont prévues les années suivantes.

NDLR : Toujours plus de gaspillage, toujours plus de paperasses, et toujours de promesses, des "demain nous ferons..." En réalité les mileux naturels se meurent : les zones humides sont assèchées, la forêt dénaturée, les sites naturels progressivements détruits et les plaines alluviales transformées en carrières ou en zonesindustrielles.

La vérité est que la bande à Mittérand, pas plus que celle de Giscard ne concède à la Nature un minimum de considération...

Comment croire que demain (en 1984) parce que l'on aura inventorié que l'Administration qui néglige les vrais problèmes et les élus(sans compétence particulière en matière d'Environnement ou manipulés et intoxiqués) auront un volonté politique de protéger du pillage généralisé cette nature exsangue sans

DES HYDROCARBURES, DES DETERGENTS, DES SELS METALLIQUES DANS LES CAPTAGES DE SAUGEOT ET DENEZIERES (Jura)

Printemps 1982 - La B.P. creuse un puits de forage pour des recherches pétrolières sur la commune de Bonlieu.

La plateforme de forage (6000 m2) est installée depuis quelques mois entre l'étang tourbière du Lautrey et le lac de Bonlieu.

Les interventions communes de la Fédération de la Nature du Jura et de la CPEPESC de Franche-Comté, malgré le manque d'éléments concernant le dossier administratif du projet obtiennent finalement une surveillance du niveau de l'eau de la tourbière qui recèle une plante rare.

Des réserves sont formulées auprès des autorités quant à la qualité des eaux qui seront rejetées. Il est répondu que toutes les garanties de sécurité sont prises. Le forage commencé d'abord à l'air comprimé est ensuite poursuivi à l'aide de l'eau de la tourbière, qui baisse rapidement. Fidèle à ses promesses, la BP se ravitaille alors par camions citernes d'eau.

Cette eau, additionnée de produits lubrifiants (détergents et hydrocarbures) sont injectés dans le puits de forage et ressortent sous forme de boues, qui doivent être recyclées au fur et à mesure.

Une visite des lieux à la fin du printemps par des responsables des associations arrivés à l'improviste au moment d'un "incident" de forage permet de constater la prolifération de mousses de détergents. Cette mousse déborde allegrement des bassins de décantation, est emportée par le vent alentours dans la nature, tandis que les ouvriers tentent tant bien que mal de la résorber par arrosage partout ou elle s'accroche ... Sans commentaire ...

A la fin du forage la société chargée du recyclage doit neutraliser les boues et épandre les eaux résiduelles.

Ce qui théoriquement est fait.

Début juillet, l'eau des sources captées par SAUGEOT et DONEZIERES est fortement polluée. L'eau du robinet est tres colorée de jaune-rouge qui tache les vêtements au lavage. Le goût est très salé et amer. Les analyses effectuées par le laboratoire de Dijon le 24 juillet décèlent une dose 200 fois plus importante que le maximum admissible en hydrocarbures et en détergents.

Une réunion est organisée sur le terrain le 2 août et une projection du film d'information "IL ETAIT AUTREFOIS DES SOURCES D'EAU PURE" a lieu le 6 août au foyer rural Les Gangônes à BOUZAILLES avec la FPNJ et la CPEPESC de Franche-Comté.

La population décide de faire une pétition et de déposer plainte.

EST REPUBLICAIN DU 9.7.82.

Avis contradictoires d'experts à neuf ans d'intervalle

Des milliers d'obus dans le Trou de Jardelle, près de Pontarlier : est-ce dangereux ?

PONTARLIER. — Y a-t-il ou non un danger au fond du « Trou de Jardelle », l'à-pic le plus important de Franche-Comté (130 mètres) qui ouvre son vaste entonnoir en pleine nature, à deux kilomètres de Chaffois ? Danger venu de milliers de tonnes d'obus qui y dorment depuis la Première Guerre mondiale ? « Non », a répondu cette semaine M. René Teller, ingénieur des travaux au service de déminage à la direction de la Sécurité civile à Paris. « Oui » il avait dit, il y a neuf ans, le préfet de région, en demandant au maire de Chaffois d'interdire l'accès de cette cavité.

Le « Trou de Jardelle » avait été « choisi », après la Première Guerre, pour servir de dépôt d'obus. Vous souvenez-vous, c'était en 1920. « *Je ne l'ai pas oublié. On avait même construit un Devill (des rails sur lesquels roulaient des wagonnets) depuis la route de Chaffois jusqu'au trou, pour déverser les obus qui, de la gare de Pontarlier, étaient amenés par camions* ». A 85 ans (il ne les paraît pas) M. Besset, un ancien commerçant d'huiles et savon, n'a pas oublié. « *Les obus, c'est par milliers qu'on les a jetés dans le Trou de Jardelle. Maintenant, on sait que la rivière souterraine qui alimente en grande partie la Loue, passe là-dedans. Ce n'est pas pour nous rassurer* ».

En 1920, pendant des jours (certains parlent même de semaines) on a amené et jeté des obus. Désamorcés, bien sûr. L'armée avait « sélectionné » trois trous : Jardelle, la Baume-Sainte-Anne (près de la source du Lison) et La Belle-Louise, à Morond (Jura).

Sur avis du professeur Fournier (on lui doit la « bible » sur les cavités de Franche-Comté) c'est Jardelle qui fut choisi.

Ypérite ou mélinite ?

« *Ce sont des obus à l'ypérite que l'on a jetés* ». Pour M. Besset, comme pour nombre d'habitants, il n'y avait pas de doute. Si on avait versé là, après guerre, les obus, c'est qu'ils présentaient un danger sérieux. Pour chacun (et le professeur Fournier en parle, lui aussi), les obus étaient des obus asphyxiants chargés à l'ypérite. « *Et quand vous avez vécu, comme moi, enfermé à trente dans une toute petite casemate, à moitié enterré, sans pouvoir ôter votre masque à gaz, l'ypérite, vous savez les ravages que cela peut faire* ».

Pour savoir, il y avait deux solutions : retrouver les dossiers au ministère de la Défense (on ne fait pas une telle opération, on n'amène pas des trains entiers, on ne construit pas une petite voie ferrée, sans qu'il ne reste de traces). Mais avec le ministère, ce fut comme si on jouait au chat et à la souris... Le dossier était toujours introuvable.

Restait à descendre dans le trou et à remonter quelques obus, pour voir. Ce qui fut fait en septembre 1973. On remonta dix-sept obus, représentant quelque 500 kg, qui furent envoyés à Paris pour analyse. « *C'est le paradis pour les démineurs* », avait déclaré, en souriant, le chef des démineurs de Belfort.

Exsudation

A la suite de quoi le préfet écrivait au maire de Chaffois, en décembre : « *Les spécialistes ont conclu d'une façon formelle que le stock... n'était pas sans danger pour les spéléologues. La plupart des engins ont subi de telles détériorations au cours de leur chute qu'ils n'offrent plus aucune étanchéité... La mélinite* (qu'ils contiennent) *exsudée par le filetage des gaines forme des picrates qui peuvent détonner aux chocs et aux frottements et entraîner une explosion* ».

« On peut sauter à pieds joints »

Dix ans après, M. Teller, en sortant du trou de 130 mètres, au bout de quelques heures, est d'un avis diamétralement opposé. « *Oui. Il y a bien des milliers d'obus de toutes tailles, du 240 au 75. Sur au moins vingt mètres de haut. Non, je n'ai pas vu un seul obus chargé à l'ypérite. Je n'ai pas vu non plus un gramme de mélinite apparaître. Les gaines sont en parfait état. C'est de la fonte scérie. Pas de problème. On peut même sauter, si on veut, sur les obus à pieds joints, cela ne risque rien* ».

Sauter à pieds joints (sur l'occasion), c'est ce qu'ont fait tout de suite les spéléos bisontins avec le service déminage de Belfort, pompiers et gendarmes de Pontarlier, en présence du commandant Converszy, adjoint au directeur départemental des services d'incendie, et du maire de Chaffois, M. Marguier.

« *S'il n'y a pas de danger, a fait remarquer l'équipe départementale de spéléos, il n'y a plus de raison de nous interdire le trou. On pourra descendre car c'est là le seul endroit ouvert où passe la rivière souterraine qui alimente en grande partie la Loue* ». Mais au fait, cette rivière, devinez sur quoi elle passe ? Sur des milliers d'obus, tout simplement...

Dominique CHRISTOPHE

Spéléos bisontins, service de déminage de Belfort, pompiers, gendarmes sur le terrain... pour une descente de 130 mètres

DANGEREUX ? PAS DANGEREUX ?

-l'administration a les moyens de trancher !

Les obus du Trou de Jardelle : la « CPEPESC » circonspecte

ER. 15.7.82

Que pense la CPEPESC (Commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines et des cavernes) de la récente exploration du Trou de Jardelle (ER du 9 juillet) ? Nous le lui avons demandé. Le moins que l'on puisse dire est que la CPEPESC est très circonspecte...

« *L'article paru dans votre journal reflète assez bien le confus de la situation : on n'en sait pas plus qu'avant, on ne sait qui croire dans cette bataille d'experts et on peut légitimement s'interroger sur ces contradictions. N'auraient-elles pas des origines bien extérieures au gouffre quand on sait approximativement le coût de l'opération de nettoyage du gouffre de ces obus. N'étant pas pour notre part des inconscients, nous ne reponsirons pas à l'invitation de M. Teller d'aller sauter à pieds joints sur les obus...* », déclarent les représentants de la commission. Ils rappellent par la même occasion que certains spéléologues ont soulevé des questions sur ce sujet voici déjà dix ans et qu'à ce jour, aucune réponse valable, selon eux, n'a été faite. « *Lors de la première expertise, les spéléologues qui avaient remonté les obus du gouffre avaient obtenu la promesse d'une information : ils attendent encore* », dit-on à la CPEPESC. Aussi, la récente visite d'un expert « *n'apporte en fin de compte qu'un peu plus de confusion, ce dernier n'a d'ailleurs vu que le sommet de l'iceberg, comment peut-il deviner ce qu'il y a au-dessous d'un tas d'obus de 20 m de haut* ? ».

Pour les responsables de la CPEPESC il n'y a d'ailleurs aucune raison de tergiverser : inoffensifs ou non « *ces explosifs n'ont rien à faire dans ce gouffre et doivent être remontés aux frais du ministère des Armées qui les y a fait jeter* ». Quant à l'accès à la cavité, jusqu'à aujourd'hui interdit aux spéléos, il doit désormais être autorisé, estiment les membres de la commission car « *c'est la seule façon de connaître périodiquement ce qui se passe dans le gouffre afin que soit signalée aux autorités toute anomalie* ».

Les experts se suivent et ne se ressemblent pas. Dix ans de démarches et de paperasses pour rien... et retour à la case départ !

Pour en sortir, pour se faire une opinion la CPEPESC de Franche-Comté a écrit le 14.8.82 au Commissaire de la République pour obtenir les dernières conclusions officielles de l'expert et l'accès au dossier.

En ce qui concerne le dossier que l'Administration aurait certainement d'ailleurs bien du mal à produire, Mr Jean AMET, Commissaire de la République de la Région Franche Comté et du Département du Doubs répond :

"..je suis au regret de vous faire savoir que l'arreté du Ministre de l'Intérieur du 30.10.80 précisant les disposition de la loi du 17.7.78 sur la communication des documents administratifs dispose en son article 1er que : "les documents émanant de l'Administration Centrale du Minist. de l'Intérieur, et qui ne peuvent être communiqués en application de l'article 6 de la loi du 17.7.78 sont notamment les suivants :... les documents relatifs au maintien de l'ordre public, aux matériels et équipements des Service de Police, aux procédures de neutralisation des engins explosifs et de mise en oeuvre des Services de déminage".

Compte tenu de ces dispositions, il ne m'est pas possible d'apporter.... etc "

La réponse du Préfet de Franche-Comté n'apporte aucune réponse satisfaisante au problème du gouffre de Jardel qui recelle un stock de plus de 30 000 Tonnes d'explosifs à la Mélinite.

Les responsables de la CPEPESC feront tout ce qu'il leur est possible de faire pour déterminer la nature exacte des obus et explosifs qu'ils contiennent.

Ils rappelent que selon certains spécialistes la mélinite, explosif que les obus sont sensés contenir, pourrai devenir auto-explosive par vieilissement ou par réaction avec les sels métalliques des enveloppes.

En l'absence de toute conclusion formelle (cf le folklore de la dernière expertise) il est plus que jamais nécessaire de faire la vérité dans l'intérêt de tout le

NITRATES DANS LES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE : RESUME DE LA CONFERENCE DE PRESSE DU MINISTRE DE LA SANTE, le 27.5.82

L'eau élément essentiel de l'alimentation est contrôlée qualitativement par le Ministère de la santé qui se préoccupe du pb des nitrates.

Il existe en matière de nitrates des normes pour protéger le commateur car en cas d'excès; il y a risques chez le nourrison de moins de 6mois, avec prédisposition si la mère consommait pendant la grossesse des eaux de teneur élevée en nitrate. Il est également craint "que les nitrates puissent participer à la formation de nitrosamines dans l'appareil digestif (NDLR : le ministre aurait pu préciser utilement que ces nitrosamines peuvent être des agents de cancerisation).

Les normes :
- moins de 50mg/litre de NO_3 : eau convenant à la consommation,
- de 50 à 100mg/l. : eau ne dvant pas être consommée par les femmes en état de gestation et les nourrissons,
- plus de 100mg/l. : eau impropre à la consommation humaine.

Bilan national

Un enrichissement en nitrate des eaux a été constaté. En juillet 81 une enquête a été lancée avec le concours des DDAS. Le bilan porte sur 53 Millions d'habitants (Métropole), sur 20 000 unités de distribution d'eau et sur plus de 100 000 analyses effectuées de 79 à début 81. La synthèse a été publiée : "Teneur en Nitrate des eaux destinée à la consommation humaine" collect. "Promotion de la Santé";édition par le Comité Français d'éducation de la Santé.

Les résultats

- 96 à 98% de la population est alimentée par une eau ayant moins de 50mg/l. de NO_3
- pour 1 million à 1,8 million de personne la teneur en nitrate est située entre 50 et 100mg/l.
- pour le reste " au maximum 280 000 personnes moins de 0,6% de la population (SIC) étaient concernée par des eaux dont la teneur en nitrate a dépassé au moins une fois la valeure de 100 mg/l. "
- aucun problème en outre mer
- sur 20 000 unités de distribution recensées :
  . 1000 supérieures à 50mg/l
  . 68 " 100mg/l

  Ces agglomérations rurales pour la plupart comportent toutefois 25 unités de plus de 10 000 habitants; elles sont situées principalement dans le Nord et l'Ouest.

Départements concernés notemment : PAS DE CALAIS, FINISTERE, NORD, SEINE ET MARNE, OISE, EURE ET LOIR, LOIRET, AISNE (entre 50 et 200mg/l.), MAINE ET LOIRE, INDRE ET LOIRE, SARTHE, CHARENTE MARITIME, HTE GARONNE, INDRE.

Il peut être estimé que la population concernée pourrait passer de 1 à 2 millions à 2 à 5 en 1985

Les origines du pb

. 90% des eaux concernées ont une origine souterraine.
. zones d'agriculture intensive
. absence de périmètres de protection
. dispositifs des captages insuffisants ou défectueux

Les mesures prises

Une vaste information a été effectuée dans les régions concernées

DEs solutions existent pour améliorer la situation : niveau de pompage à modifier, dilution des eaux chargées de nitrates avec d'autres, abandon des captages pour d'autres, dénitrification des eaux par traitement faisant appel aux bactéries :
(3 procédés ont été approuvés : SA DEGREMONT et OMNIUM DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION)

Une plateforme d'essais technique est mise en place dans le Finistère.

Des travaux ont déja été réalisés. Une liste de département est donnée.

La protection des resources

Il faut en amont protéger les ressources. Déja depuis l'enquête de nouvelles unités de de distribution ont des teneurs qui dépassent 50 mg/l.
. il faut favoriser la mise en place des périmètres de protection,
. il faut limiter les apports d'engrais (rapport présenté par M. HENIN = actions à mener au niveau de la recherche, de l'information, de l'aménagement des terrains, des pratiques culturales).

Dans certains départements une sensibilisation des agriculteurs a été engagée par l'Administration et les Chambres d'agriculture

La poursuite des actions

L'objectif a atteindre étant en 1985 la conformité aux normes européennes.
Les problèmes des nitrates dans l'alimentation vont être également étudiés :
. leur origine
. leur métabolisme notamment conditions de formation des nitrosamines et toxicité de ces substances,
. mieux connaitre le risque lié à l'exposition aux nitrates des groupes sensibles.

LE TEXTE INTEGRAL DE CET EXPOSE PEUT ETRE DEMANDE à la rédaction.

GASTRO-ENTERITE : les veaux aussi !

D'après le journal "Informations laitières" du 19.5.82 "chaque année, environ un million de veaux meurent en France, 3 à 4000 périssent de gastro-entérites..." Il existe des méthodes pour combattre ce mal (probablement chimiques), les agricultures sont invités à s'informés. L'article passe sous silence, les origines....

"LE PELERIN" AOUT 82 - ACTUALITÉ

Bretagne

PAR LAS RODAS

Invasion de « salade verte »

Une algue visqueuse et nauséabonde échoue sur certaines plages

Marée noire, marée verte. Tout parallèle, ou tout rapprochement entre les deux « marées » serait une erreur. Rien de comparable, en effet, entre les catastrophes du *Torrey-Canyon*, de *l'Amoco-Cadiz, et du Tanio*, et l'envahissement de certaines plages bretonnes par une algue verte.

Il n'en demeure pas moins que cette algue, *Ulva lactuca* en botanique, commence à faire problème dans le département des Côtes-du-Nord, à Saint-Michel-en-Grève, à Plestin-les-Grèves et dans la baie de Saint-Brieuc. Elle débarque à marée montante par tonnes entières et le reflux laisse sur le sable un cordon visqueux et verdâtre particulièrement nauséeux. L'odeur devient même quasiment insupportable à marée basse, quand le soleil fait fermenter les algues et que le vent porte vers la terre.

Le désagrément est suffisant pour chasser le vacancier. A Saint-Michel-en-Grève, station blottie dans un site splendide, l'estivant de passage a tendance à fuir cet hydrogène sulfuré nullement toxique mais sans commune mesure avec la tonifiante odeur d'iode.

Pierre Biard, président du syndicat d'initiatives local prend la chose du bon côté : *« Nous sommes devenus une station de thalassothérapie avec bain d'algues. Et je vous assure que sous l'angle de la chaleur, celle de l'eau est tout à fait exceptionnelle : elle atteint 27° dans cette zone. »*

Il estime que ce phénomène fâcheux a surtout une incidence sur les gens de passage et non pas sur les habitués. Mme Guillou, patronne du Grand Hotel de la plage, partage cette opinion : *« Je ne constate pas de baisse dans ma clientèle qui adopte plutôt une attitude de rébellion contre cette pollution. »*

Mme Le Bihan en revanche est directement concernée. Avec son mari, elle exploite un camping sur la grève, à proximité d'une zone ou l'algue vient échouer sur des galets. Ici, par vents *de mer* l'algue se fait *sentir* au plus haut degré d'intensité. *« Juillet a été minable »*, avoue-t-elle.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que *Ulva lactuca* est présente sur la côte. Mais elle a soudain rencontré des conditions telles qu'elle s'est mise à croître. Se détachant des rochers, elle grandit en liberté dans les eaux devenues trop riches en nitrates et en phosphates. Les chercheurs sont bien embarrassés. Comment stopper cette invasion de « salade verte » ? On a pensé aux bigorneaux, car le mollusque en est très friand. L'algue serait aussi un bon amendement pour les terres agricoles et des expériences sont en cours. Mais, il faudrait traiter le problème en amont. Or, il se situerait au niveau de l'utilisation massive d'engrais par les cultivateurs : les eaux de ruissellement entraînent à la mer une trop forte quantité de nitrates. Il y aurait donc rupture de l'écologie. Vaste problème. La solution passerait par une autre politique de l'amendement.

En attendant, on a rien trouvé de mieux que le ramassage de l'algue : tous les jours, les camions dégoulinants de « salade », font la navette entre la plage et les carrières voisines. Un spectacle qui n'a rien de touristique.

ROGER LAOUENAN.

Sygma

Ramasser les algues sur les plages bretonnes a toujours été une activité traditionnelle. Mais la « marée verte » que connaissent certaines parties du littoral n'est d'aucun intérêt pour les goémonniers.

21

... au sujet des fertilisants ...

POLLUTION PAR LES NITRATES

Gaspillage d'énergie.

Pillage du tiers-monde.

Augmentation du revenu agricole.

Inversion de l'exode rural.

Nous pouvons réduire l'utilisation des nitrates et engrais azotés pour l'agriculture tout en maintenant la productivité.

Nous pouvons supprimer les importations coûteuses d'aliments azotés pour nourrir le bétail.

Depuis dix années, plusieurs exploitations du Jura (bovins, caprins, ovins, porcins) démontrent la productivité importante réalisée sans engrais azotés et sans tourteaux d'importation. René Blondeau de Fort du Planes, Paul Perrodin de Digna, Michel Bernard de Nanc, Henri Vuitton de Lavans, Xavier Thorembey d'Orgelet, Michel Jobez de Frontenay, C. Ferry de la Perrena...

Un document publié par l'I.T.S. (Technipel) présente les résultats obtenus par le CETA de Corlay (Côtes-du-Nord) grâce aux prairies temporaires à base de trèfle blanc.

En effet les légumineuses graines et fourragères poussent mieux sans engrais azotés et remplacent les tourteaux d'importation. (Voir à ce sujet Conclusion d'Yvon Dommergues, Directeur de recherche au CNRS (1), Article de J.-M. Perez INRA, Cultivar août 1981.)

Il est à prévoir des difficultés et résistances de la part des commerçants et producteurs d'engrais et tourteaux dont le chiffre d'affaires baissera, d'où la nécessité d'étudier les possibilités de reconversion.

Dans le Jura, 80 000 vaches consomment 15 000 tonnes de tourteaux/an, soit une dépense de 3 milliards de centimes, soit 350 F par vache, et une moyenne de 9 000 F dépensés inutilement par chaque exploitation.

Nous devrons remplacer ces 15 000 tonnes de tourteaux par 20 000 tonnes de pois et féverolles nécessitant de consacrer 7 000 ha à ces cultures.

En produisant des légumineuses, nous supprimerons l'emploi d'engrais azotés responsables de pollution dangereuse et l'importation coûteuse de tourteaux.

(1) Dans Biologie des sols aux Presses Universitaires de France.

PROJET DE RESERVE VOLONTAIRE DE CHIROPTERES AU CASTELBERG (Moselle)

Une réunion concernant ce projet a eu lieu le 18 juin 1982 avec Monsieur le Maire de LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD. Outre monsieur le Maire, le premier adjoint et un conseiller municipal, participaient à ce séance de travail organisée par la CPEPESC de Lorraine, Mr LEROUX représentant la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE), Mr D. MORIN président du Comité Départemental de Spéléologie, Mme SCHMITT H. membre du bureau du Spéléo-Club de Metz, Mr SCHNEIDER JF membre de la CPEPESC de Lorraine et Mr B. HAMON responsable de la CPEPESC de Lorraine. Monsieur GLASSER responsable du secteur biospéologie de la CPEPESC et membre de la S.F.E.P.M. excusé, n'a pu participer à cette réunion

Monsieur le Maire a tout d'abord été remercié pour son accueil. L'intéret que présente sur le plan biologique la vieille mine désaffectée du Castelberg a été ensuite présenté. Ce site accueille en effet, de nombreux spécimens de chiroptères ; plus d'une vingtaine ont été observés au cours d'une visite d'étudevdont 18 ont pu être identifiés, ce qui a mis en évidence 4 espèces différentes ; au niveau du département vce rapport qualité/qantité présente un fait exceptionnel. Les chauves souris sont des mammifères en voie de disparition et les effectifs des colonies ont baissé depuis 1945 jusqu'à 80 à 100 % suivant les espèces (causes : pollutions, environnement dégradé, pratiques culturales, urbanisation, etc...) toutes les espèces sont en voie de disparition en France.

Aussi, de ce point de vue, le Castelberg est un site privilégié qui mérite d'être protégé.

La création d'une telle réserve serait un fait unique en Moselle : il n'y a en effet aucune réserve dans tout de Nord Est de la France (ni en Alsace, ni en Lorraine). De réserve spécifiquement instituée pour sauvegarder les chiroptères, il n'y en a pas à notre connaissance, mise à part la Grotte de Hautecourt (Ain) qui n'a été classée qu'en semptembre 1980.

Mr le maire a fait ensuite savoir qu'il était d'accord avec le principe de la création de cette réserve au Castelberg que son conseil à d'ailleurs approuvé par délibération en date du 26 février 1981. Il formula les conditions suivantes :

- que cela n'entraine aucune servitude, notamment financière pour la commune ;
- qu'il soit déchargé des problèmes administratifs que cela poserait.
- que les propriétaires concernés soient consultés ; à son sens une enquête publique serait nécessaire.

Il a demandé en outre que soient précisées les intentiond concernant l'aménagement de la réserve et a signalé que des relevés cartographiques de cette mine ont été établi et qu'il les fera rechercher.

Au premier point, il a été répondu que cette création n'entrainera aucune charge pour la commune, ce point ayant déja été précisé par lettre du 24 mai 1982 ;

Au second point, Mr LEROUX essaya d'expliquer le type de procédure qui pourrait être employé : la mise en réserve volontaire de protection peut être faite à l'initiative du propriétaire qui en formule la demande auprès du Préfet ; c'est une procédure simple et rapide. La partie administrative pourrait être prise en compte par les Associations et le DRAE avec l'accord du Maire.

Au troisième point, il apparait que la commune est propriétaire de l'entrée du Castelberg située du côté du C.E.S.; par contre la sortie "KONKEN" est sur un terrain dont il faut rechercher le propriétaire. Mr JF Schneider reprendra contact avec la commune pour consulter le cadaste. Il est précisé que de nombreuses démarches effectuées auprès des administrations locales ou nationales, auprès des archives départementales n'ont pas permis de déterminer le propriétaire axact de la mine qui paraît être en définitive l'Etat.

En ce qui concerne les intentions pour la réserve, il a été précisé qu'elles figurent dans le premier rapport d'étude qui a été remis au Maire avec des photographies. Ce sont succintement :

- fermeture des entrées par la mise en place d'une grille spécialement adaptée ; en plus d'une sécurisation de la réserve, ces portes interdiront l'accès d'une mine qui peut présenter des dangers ;
- nettoyage (détritus des sols et des salles)
- grattage des parois pour enlever les graffitis ;
- installation d'un laboratoire : il s'agit en fait d'installer des sondes d'ambiance (température, hygrmétrie); des contrôles scientifiques seront effectués après des prélevements d'eau, de sol, de guano des chauves souris pour étude (habitudes alimentaires - incidences de la pollution); le but c'est la protection, le maintien des espèces leur tranqilité, voire leur augmentation en nombre d'individus.

Enfin les associations interessés au projet ont été précisées :

- la CPEPESC de Lorraine qui anime le projet,
- le Départemental de Spéleo. de Moselle, le Spéléo-Club de Metz, les instances régionales (LISPEL) et nationales de Spéléologie (F.F.S.).
- la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères,
- la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle qui a fait connaitre par l'intermédiaire de son président Mr NOIRE son intéret pour le projet
- de meme l'Institut Européen d'Ecologie en la personne de Mr JM PELT contacté par Mr Jean GLASSER
- du coté pouvoirs publics, la DRAE serait susceptible de devenir coordonnateur du projet.

Il a été convenu d'une autre entrevue lorsque tous les éléments seront disponibles.

B. HAMON

SUPPLEMENT A

MERLIN L'ENCHANTEUR

Au cours de l'émission "Droit de réponse" sur TF1 le samedi 18 septembre, le celebre "con-structeur" des innombrables marinas-pieds-dans l'eau et autres caban'à-lapins qui envahissent et enlaidissent les côtes maritimes, interrogé, a répondu qu'il lotirait même le Parc naturel de la Vanoise si on l'y autorisait !
Cette émission avait pour thème "La bourse et la vie"...

LE GOUFFRE DE PADIRAC ; VALORISATION TOURISTIQUE ET IMPORTANCE ECONOMIQUE

A l'heure ou les grottes ornées attirent de plus en plus la main cupide des aménageurs, il n'est pas inutile pour le protecteur du milieu comme pour le spéléologue confronté à ces problèmes de se reporter à une étude interessante et publiée dans "QUERCY-RECHERCHE (Lot) " en 1981 (n°41-42).

Cette étude portant sur PADIRAC a été réalisée par un universitaire allemand attaché à l'Institut Géographique de l'Université de Mayence. Elle constitue un apport précieux pour l'analyse du phénomène touristique Lotois en particulier sur l'apport économique réel, plus modeste qu'on ne pourrait l'esperer, de l'hyper-tourisme de masse sur les "hauts-lieux" de la consommation vacancière.

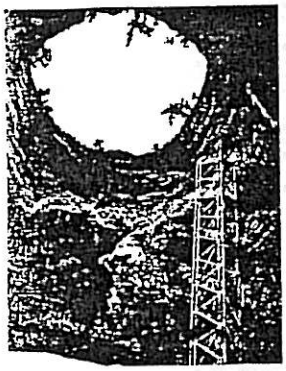

DANS SCIENCE ET VIE D'AOUT : un article interessant.

" Le nucléaire français se porte moins bien qu'on le laissait entendre. Techniquement: des pièces se détachent et vont se promener dans la cuve du réacteur.

Economiquement: les comptes d'EDF sont tellement déficitaires que le prix du kWh d'électricité nucléaire n'est pas près de baisser".
A cela s'ajoute les fuites par les soudures fragilisées par l'irradiation... etc...
à lire.

CHER DOCTEUR

Le malheur des uns fait le bonheur des portefeuilles des autres...

Vive les eaux contaminées... vive les virus... de l'hépatite.

Ainsi aurait pu commencer la lettre circulaire d'un laboratoire connu à ces chers docteurs de clients auxquels il offre un nouveau produit "indispensable" contre le virus de l'hépatite.

Car (malicieusement) dit cette lettre " la désinfection contre le virus de l'hépatite occupe une place de plus en plus importante (tiens donc !) dans le domaine de la médecine humaine"

....

"pour briser la chaîne d'infection dangereuse du virus... completez le bon de commande ci-joint"

Voila au moins qui est facile !

Ah ! si Monsieur le Maire de Bellemerde-sur-Hépatites avait été au parfum plus tôt !

ACTUALITES DE PRESSE

CURES: L'EAU ETAIT POLLUEE

Depuis trois ans, les eaux de Bagnols-les-Bains ne sont plus ce qu'elles étaient. Tout le monde le savait sauf... les curistes.

Le château-d'eau qu'est le Massif Central est malade. Les dépliants touristiques de la Lozère vantent toujours la pureté des sources et des rivières mais, aujourd'hui, le département le moins peuplé de France, en principe le plus préservé, vit à l'heure de la pollution des eaux. A grande échelle.

Ispagnac, Meyrueis, Sainte-Enimie... la liste des communes contaminées est longue. Officiellement, il y en a quatorze, et vingt-neuf hameaux, ainsi que la station thermale de Bagnols-les-Bains.

L'homme par qui le scandale est venu, Michel Galfré, président de l'Union fédérale locale des consommateurs, est parfaitement conscient de la contre publicité faite à son département à l'ouverture de la saison d'hiver. Mais, pour lui, *« ce qui prime sur tout, c'est la santé des gens. Actuellement, elle est menacée »*.

Cet employé des Ponts-et-Chaussées de trente et un ans est un redoutable lutteur. *« J'irai jusqu'au bout*, dit-il, *quelles que soient les pressions ou les menaces »*. A la tête de la plus puissante Fédération de l'hexagone (1 200 adhérents), Michel Galfré a déjà mené d'autres campagnes, aussi difficiles que celle-ci. En 1980, il avait fait baisser pavillon à la Compagnie générale des Eaux à Mende. Le P.D.-G., Guy Dejouany, avait été inculpé de pratique de prix illicites.

Les dossiers qu'ouvre, aujourd'hui, Michel Galfré sont épineux. Surtout celui de Bagnols-les-Bains. Cette station thermale, nichée dans la haute vallée du Lot, est réputée depuis l'Antiquité. Avec ses quatre sources d'eau sulfureuse-sodique jaillissant à 38°, elle s'est taillée une belle réputation dans le traitement des rhumatismes et des affections O.R.L. Vétuste, elle a été rénovée en 1978.

Oui, le pseudomonas est dangereux

Le scandale dénoncé par Michel Galfré date de cette époque. Il l'a découvert par pur hasard, en feuilletant un rapport apparemment anodin de l'ingénieur en chef des mines d'Alès, adressé, en novembre dernier, au préfet et au conseil général. En quatre alinéas sibyllins, on y apprenait que, depuis 1978, l'eau était poluée par un bacille, « le pseudomonas aeruginosa », et que tous les traitements, tentés dans le plus grand secret, n'avaient pas pu stopper cette pollution.

Personne n'avait rien dit, ni la Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale, ni les élus, ni la direction de l'établissement, ni les services des Mines et de la Préfecture. Tous étaient pourtant parfaitement au courant. D'où la colère du président de l'U.F.C. lozérienne. Il questionne immédiatement divers laboratoires et médecins: le pseudomonas est-il dangereux ? Les avis divergent quant aux affections qu'il peut entraîner. Mais sur l'aspect dangereux, la réponse est oui. Le Pr René Baylet, qui dirige l'Institut Bouisson-Bertrand, laboratoire agréé par le ministère de la Santé, écrit à propos du pseudomonas décelé par ses services dans les eaux de Bagnols-les-Bains : *« Il peut être la cause déterminante du décès »*.

On comprend l'embarras des autorités lozériennes. Philippe Navarre, secrétaire général de la préfecture, avait, dès que l'affaire fut portée sur la place publique, indiqué son intention de *« jouer cartes sur table et de publier les analyses »*. Mais les consommateurs ont dû attendre un mois pour en avoir connaissance. Et que révèlent ces analyses, tant celles réalisées à Montpellier que celles de Clermont-Ferrand réclamées en contre-expertise par les responsables de Bagnols ? Il y a bien des pseudomonas dont la présence *« est hautement indésirable »*. (1).

Les intérêts économiques en jeu sont importants. Mille trois cents curistes sont venus, en 1981, à Bagnols, de 63 départements. L'établissement, dont la réfection avait coûté environ un milliard de centimes, a réalisé cette saison 1 300 000 francs de bénéfices. Et puis, il y a la politique qui s'en mêle.

Car le président de l'association de gestion et de la Société mixte de la Lozère (S.E.L.O.), propriétaire des locaux, n'est autre que Jacques Blanc, le secrétaire général du Parti Républicain. *« Je n'ai rien à cacher dans cette affaire*, dit-il. *Nous ne sommes quand même pas fous. S'il y avait eu le moindre danger pour nos curistes, nous aurions fermé la station »*.

Oui, mais depuis trois ans, on a laissé des gens se soigner dans une eau douteuse, sans rien dire. C'est ce silence coupable que les consommateurs de la Lozère dénoncent.

Hervé MARCHAL
Correspondant à Montpellier

(1) Voir « Que choisir » numéro de janvier 1982.

Devant la nouvelle station de Bagnols, Michel Galfré, l'imprécateur.

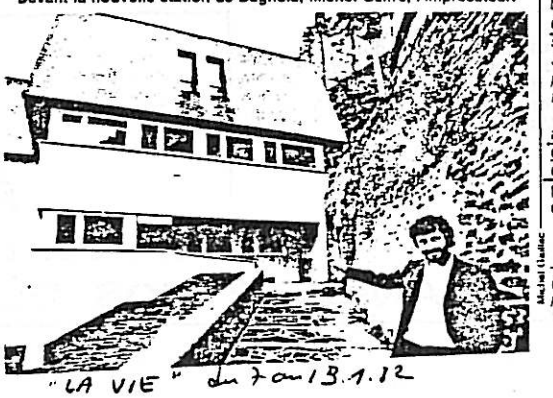

"LA VIE" du 7 au 13.1.82

POLLUTION DU RHONE

Le Préfet accuse Rhône-Poulenc

La pollution du Rhône a cessé mais aussitôt le débat commence. En effet, le Préfet met en cause l'hydroquinone et estime que Rhône-Poulenc a commis des infractions. La société nationalisée juge ces accusations prématurées.

PAGE 7 BIS

"LE PROGRET" 17.9.82

La pollution du Rhône : 60 tonnes de poissons morts

L'administration met en cause l'hydroquinone et estime que Rhône-Poulenc a commis des infractions. La société juge ces accusations prématurées.

La pollution qu'a enregistré le Rhône pendant quatre jours a été stoppée et les 200 hommes - sapeurs pompiers et appelés du contingent - à l'œuvre le long des berges mardi et mercredi, ont définitivement remisé leurs épuisettes et leurs gants en plastique, mercredi. Du moins ceux qui ont œuvré dans le Rhône et l'Isère puisque dans la Loire, touchée à retardement, les opérations menées par 35 sapeurs pompiers se poursuivaient encore hier.

Malgré tout, il est d'ores et déjà possible de tirer un bilan de la pollution ; bilan d'ailleurs effectué hier matin lors de la dernière réunion du « cabinet de crise » placé sous la direction du coordinateur des moyens de lutte, M. Maillocheau, sous-préfet de Vienne, en présence de tous les responsables administratifs.

On peut ainsi estimer le tonnage global à 60 tonnes de poissons morts ; un chiffre énorme qui ne manquera pas d'amener une réaction des sociétés de pêcheurs à la ligne et des écologistes étonnamment silencieux jusqu'à présent.

L'effet « chasse d'eau »

On a également tenté - au cours de cette réunion du « cabinet de crise » - d'expliquer, avec succès semble-t-il, la résurgence étonnante, mardi, d'une pollution qui aurait dû disparaître et qui a semblé, ce jour-là, plus forte que jamais.

D'aucuns avaient alors tenté d'expliquer le phénomène par l'opportunisme et le cynisme d'industriels qui auraient profité de la confusion générale pour rejeter - à cette occasion - des produits toxiques qui les embarrassaient.

Cela s'est, d'ailleurs, déjà vu.

Or, la réalité traduite par le sous-préfet de Vienne apparaît beaucoup plus simple. Dimanche, par une régulation des eaux du Rhône, qui se fait automatiquement en fonction de ses différents apports, le fleuve entre Givors et Vienne a connu un doublement de son débit qui est passé de 450 mètres cubes seconde à 900 mètres cubes seconde.

Par un effet de « chasse d'eau », ce grand brassage a fait remonter les poissons morts flottant entre deux eaux qui se sont, de ce fait, retrouvés à la surface puis le long des berges.

Une observation confirmée par les vétérinaires qui ont étudié les poissons repêchés et qui ont pu dater le jour de leur mort : dimanche.

L'hydroquinone c'est sûr, mais...

Tout ceci confirme la responsabilité, dans cette pollution, des mille litres d'hydroquinone rejetés par l'usine de Saint-Fons de Rhône-Poulenc.

D'une forte densité (1,358) l'hydroquinone a surtout touché les poissons évoluant au fond du fleuve. Les prélèvements effectués, tant dans le Rhône que dans les captages d'eau potable des communes riveraines, marquent - c'est indubitable - la présence, certes faible d'hydroquinone qui n'avait rien à faire là. Seulement, pour les spécialistes - et des tests en laboratoire l'ont montré - 1 000 litres d'hydroquinone sont insuffisants pour provoquer une telle hécatombe.

L'hydroquinone s'est-elle alors comportée comme la goutte de pollution qui a fait déborder le vase d'un Rhône véritable bouillon de culture entre Lyon et Vienne ? Possible.

C'est en tout cas l'une des hypothèses retenues par le coordinateur de la lutte anti-pollution.

DOMINIQUE LARGERON ■

"EST REPUBLICAIN" 6.8.82

Rivière polluée dans le Haut-Rhin

MULHOUSE. — Les habitants de Dannemarie (Haut-Rhin) ont découvert, hier matin, les cadavres de centaines de poissons qui flottaient dans l'Elbach, une petite rivière coulant non loin de cette localité, qui est située à proximité du Territoire de Belfort.

C'est suite à la rupture d'une digue qui protégeait la rivière d'un énorme tas d'ordures que les poissons ont été victimes de la pollution.

Polémique préfet de région - Rhône-Poulenc

Dans un long communiqué publié hier, le préfet commissaire de la région Rhône-Alpes a retracé les diverses étapes de l'enquête menée par les services officiels et, mettant en cause des déversements « volontaires » d'hydroquinone, estime que Rhône-Poulenc a commis des « infractions ».

« L'enquête déclenchée dès le dimanche 12 septembre a été longue et difficile car aucun des nombreux établissements industriels de l'agglomération lyonnaise pouvant éventuellement être à l'origine de cette pollution n'a déclaré à l'administration d'incident susceptible de provoquer une telle pollution (cette déclaration est obligatoire en application de l'article 38 du décret du 21 septembre 1977).

« Après de nombreuses investigations, commencées dès dimanche, la D.I.I.R.A. et le service de la protection civile ont découvert que l'atelier de production d'hydroquinone de l'usine Rhône-Poulenc de Saint-Fons Nord avait par deux fois procédé, les jeudi 9 et dimanche 12 septembre, à des rejets volontaires de quantités importantes d'hydroquinone.

« Ces rejets ont été suffisamment importants pour provoquer la mortalité de poissons constatée, car le produit, s'il est peu toxique pour l'homme, présente une toxicité élevée pour les poissons. Bien que les analyses faites n'aient pas permis de mettre en évidence la présence de teneur dosable d'hydroquinone dans l'eau du Rhône et les poissons morts, les coïncidences entre les déversements de l'usine de Saint-Fons et les destructions de poissons d'une part, l'absence de toute constatation anormale dans les autres établissements industriels qui ont fait l'objet d'un examen systématique d'autre part, permet de dire que l'usine de Saint-Fons Nord de la société Rhône-Poulenc est à l'origine de la pollution.

« Le faible débit du Rhône lors des rejets a probablement aggravé l'incidence des rejets.

« On a pu croire, mardi 14 septembre, à un nouvel épisode de pollution devant l'apparition de nouveaux poissons morts. Le doublement du débit du fleuve survenu lundi, à la suite des lâchures de barrages suisses, a provoqué la réapparition en surface de nombreux poissons, morts précédemment, et peut-être la remise en circulation de masses d'eau déjà polluées ; il n'y a pas eu de nouveaux déversements.

« La D.I.I. Rhône-Alpes a relevé les infractions suivantes à l'usine Rhône-Poulenc de Saint-Fons Nord :

— non application de l'article 38 du décret du 21/09/77, qui stipule : « L'exploitant d'une installation classée est tenu de déclarer à l'inspection les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation qui sont de nature à porter atteinte à l'environnement » ;

— non respect de l'instruction ministérielle 1953 relative au rejet des eaux résiduaires des installations classées.

Cette instruction a été rendue applicable à l'atelier de fabrication d'hydroquinone à l'occasion de la délivrance d'un récépissé de déclaration par le préfet du Rhône lors de la mise en service de l'installation en 1973. Elle précise notamment que les rejets ne doivent pas renfermer de substances capables d'entraîner la destruction du poisson à l'aval du point de déversement ».

Rhône-Poulenc plaide non coupable

De son côté, la société Rhône-Poulenc affirmait, après la publication du communiqué du préfet : « A la suite de divers communiqués publiés au sujet de la pollution du Rhône, qui a entraîné la destruction d'une quantité importante de poissons, la société Rhône-Poulenc confirme que, tant que les enquêtes et procédures en cours n'ont pas abouti à des conclusions il lui paraît prématuré que soient affirmés :

— un lien précis et catégorique de causalité entre des rejets d'hydroquinone et la mortalité des poissons ;

— de conclure à sa responsabilité ou à sa seule responsabilité ;

— et de considérer les infractions comme acquises.

« Soucieuse de faire toute la clarté sur cette affaire, la société Rhône-Poulenc rappelle qu'elle a informé l'administration dès la première demande de celle-ci, le dimanche 12 septembre, des rejets d'hydroquinone opérés et que ce produit figurait parmi ceux dont la liste avait été communiquée à la direction interdépartementale de l'industrie dans le cadre des diverses procédures, dont en dernier lieu la préparation de l'arrêté de classement de l'usine de Saint-Fons Nord, en juin 82.

« La société, qui avait déjà pris un certain nombre de dispositions pour améliorer les conditions de fonctionnement de l'unité d'hydroquinone vis-à-vis de l'environnement (notamment le raccordement, maintenant en service, à la station d'épuration) continue d'examiner quel renforcement pourrait encore s'avérer nécessaire. »

PARTOUT UNE SEULE SOLUTION

RAMENEZ VOS DÉTRITUS

GARDER LA FRANCE PROPRE

La Vie 22/3/82

Bretagne

PAR LAS RODAS

Invasion de « salade verte »

Une algue visqueuse et nauséabonde échoue sur certaines plages

Marée noire, marée verte. Tout parallèle, ou tout rapprochement entre les deux « marées » serait une erreur. Rien de comparable, en effet, entre les catastrophes du *Torrey-Canyon*, de *l'Amoco-Cadiz, et du Tanio*, et l'envahissement de certaines plages bretonnes par une algue verte.

Il n'en demeure pas moins que cette algue, *Ulva lactuca* en botanique, commence à faire problème dans le département des Côtes-du-Nord, à Saint-Michel-en-Grève, à Plestin-les-Grèves et dans la baie de Saint-Brieuc. Elle débarque à marée montante par tonnes entières et le reflux laisse sur le sable un cordon visqueux et verdâtre particulièrement nauséeux. L'odeur devient même quasiment insupportable à marée basse, quand le soleil fait fermenter les algues et que le vent porte vers la terre.

Le désagrément est suffisant pour chasser le vacancier. A Saint-Michel-en-Grève, station blottie dans un site splendide, l'estivant de passage a tendance à fuir cet hydrogène sulfuré nullement toxique mais sans commune mesure avec la tonifiante odeur d'iode.

Pierre Biard, président du syndicat d'initiatives local prend la chose du bon côté : *« Nous sommes devenus une station de thalassothérapie avec bain d'algues. Et je vous assure que sous l'angle de la chaleur, celle de l'eau est tout à fait exceptionnelle : elle atteint 27° dans cette zone. »*

Il estime que ce phénomène fâcheux a surtout une incidence sur les gens de passage et non pas sur les habitués. Mme Guillou, patronne du Grand Hotel de la plage, partage cette opinion : *« Je ne constate pas de baisse dans ma clientèle qui adopte plutôt une attitude de rébellion contre cette pollution. »*

Mme Le Bihan en revanche est directement concernée. Avec son mari, elle exploite un camping sur la grève, à proximité d'une zone ou l'algue vient échouer sur des galets. Ici, par vents *de mer* l'algue se fait *sentir* au plus haut degré d'intensité. *« Juillet a été minable »*, avoue-t-elle.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que *Ulva lactuca* est présente sur la côte. Mais elle a soudain rencontré des conditions telles qu'elle s'est mise à croître. Se détachant des rochers, elle grandit en liberté dans les eaux devenues trop riches en nitrates et en phosphates. Les chercheurs sont bien embarrassés. Comment stopper cette invasion de « salade verte » ? On a pensé aux bigorneaux, car le mollusque en est très friand. L'algue serait aussi un bon amendement pour les terres agricoles et des expériences sont en cours. Mais, il faudrait traiter le problème en amont. Or, il se situerait au niveau de l'utilisation massive d'engrais par les cultivateurs : les eaux de ruissellement entraînent à la mer une trop forte quantité de nitrates. Il y aurait donc rupture de l'écologie. Vaste problème. La solution passerait par une autre politique de l'amendement.

En attendant, on a rien trouvé de mieux que le ramassage de l'algue : tous les jours, les camions dégoulinants de « salade », font la navette entre la plage et les carrières voisines. Un spectacle qui n'a rien de touristique.

ROGER LAOUENAN.

Sygma

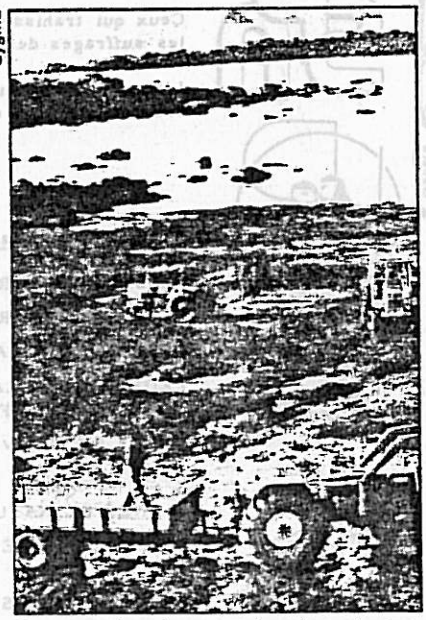

Ramasser les algues sur les plages bretonnes a toujours été une activité traditionnelle. Mais la « marée verte » que connaissent certaines parties du littoral n'est d'aucun intérêt pour les goémonniers.

... et encore les fertilisants !!!

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS DE PROTECTION DE LA NATURE
COMMISSION DE PROTECTION DES OISEAUX
57, RUE CUVIER, 75-PARIS (Ve)

le 15 juin 1982

- Communiqué de presse -

UN RECUL DE 20 ANS DANS LA POLITIQUE FRANCAISE DE PROTECTION DE LA NATURE

Un an après le changement politique, le bilan de la gestion de la nature et de la politique de la chasse est un constat d'échec total. Plus soucieux d'écouter les voix des chasseurs, et parmi ceux-ci les plus rétrogrades, le Ministère de l'Environnement ne laisse pas de nous surprendre en offrant l'image consternante d'un pouvoir incapable de résister aux chantages politiques les plus démagogiques.

En quelques mois, les chasseurs ont obtenu :

- l'autorisation de chasser les Grives en mars,
- l'autorisation de chasser les Tourterelles en mai,
- ils sont sur le point d'obtenir la légalisation de certaines chasses dites traditionnelles : captures massives de passereaux au moyen de filets, de lacets et de matoles, chasse en période de reproduction, etc...

Le Ministère de l'Environnement, ce faisant, viole la Directive européenne de Bruxelles signée par la France et s'apprête à rendre caduques, voire dangereuses les grandes conventions européennes règlementant la protection de la nature.

Les chasseurs de France dans leur ensemble font actuellement pression sur le Ministère et sur les Parlementaires pour que soient ratifiées les Conventions de Bonn (Conservation des espèces migratrices) et de Berne (vie sauvage et milieu naturel), moyennant quelques "réserves" dont on jugera la gravité:

- légalisation des chasses traditionnelles au moyen d'engins de capture tels que gluaux, filets, miroirs, pièges, trappes ...
- déclassement de l'annexe II (espèces strictement protégées) de plusieurs espèces de petits échassiers et de la Buse variable.

Le Ministère de l'Environnement cèdera-t-il à ces pressions ?

Devant cette situation dont la gravité n'échappera à personne, les associations signataires de la présente affirment leur attachement au respect de la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 et en particulier :

- interdiction de toute chasse pendant la période de nidification et de reproduction, soit du 28 février au 15 août,
- respect des Directives et Conventions Européennes,
- intangibilité de la protection des espèces citées dans la Directive de Bruxelles, en particulier celle des rapaces.

Il n'y a qu'une seule vérité.

Dans ce domaine, elle est dictée par des impératifs biologiques dont la loi de 1976 avait su tenir compte.

Ceux qui trahissent leurs engagements électoraux pour gagner les suffrages des mauvais chasseurs commettent une grave erreur.

L'avenir n'appartiendra pas à ceux qui bradent notre capital nature sous la pression des fusils.

LES PROTECTEURS DE LA NATURE DE FRANCE

Associations signataires :

AMIS DE LA TERRE
AMIS DES RENARDS ET AUTRES PUANTS (A.R.A.P.)
COMITE NATIONAL DE LA PROTECTION ANIMALE (C.N.P.A.)
FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE (F.F.S.P.N.)
FONDS D'INTERVENTION POUR LES RAPACES (F.I.R.)
GREENPEACE
JEUNES ET NATURE (J.N.)
JOURNALISTES-ECRIVAINS POUR LA NATURE ET L'ECOLOGIE (J.N.E.)
LIGUE FRANCAISE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (L.P.O.)
LIGUE DES DROITS DE L'ANIMAL
RASSEMBLEMENT DES OPPOSANTS A LA CHASSE (R.O.C.)
SOCIETE NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE (S.N.P.N.)
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (S.P.A.)
WORLD WILDLIFE FUND FRANCE (W.W.F. FRANCE)